Engagement #10 : Réussir ensemble l'affichage environnemental !

Date de début et de fin de l'engagement
1er juillet 2021 – 1er juillet 2023
Ministère porteur
Ministère de la transition écologique / ADEME

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les pouvoir publics souhaitent répondre aux attentes d'affichage environnemental qui émanent de l'ensemble de la société civile (particuliers, partenaires sociaux, ONG, entreprises) pour permettre une consommation « éclairée » respectueuse de l'environnement

Quel est l'engagement ?

La mise en place d'un affichage environnemental mobilise d'ores et déjà différents acteurs et partenaires : consommateurs, associations, collectifs, producteurs, distributeurs, services d'information des consommateurs, bureaux d'études, pouvoirs publics…

L'engagement pris est de continuer à développer ensemble les méthodes, données et outils nécessaires à la mise en place de l'affichage environnemental.

En particulier, une expérimentation sera conduite en s'appuyant sur Beta.gouv, l'incubateur de services numériques de l'Etat. Suivant les principes de la méthode agile, cette expérimentation sera progressive pour tester rapidement avec les acteur un service numérique dont l'objectif final serait de :

- renouveler et étoffer les informations présentes sur les base de données pré-existantes ;
- faciliter l'enrichissement progressif de ces bases de données sur un mode collaboratif et transparent, en permettant aux acteurs de la société civile d'y interagir pour interroger et affiner chaque donnée.

Dans une logique d'open data, les données seront à la disposition et modifiables par tous : bureaux d'études, associations, producteurs, start-ups, particuliers…

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

- Rendre plus lisible l'affichage environnemental des produits, pour permettre aux citoyens et aux entreprises (notamment les PME) d'adapter leur consommation et leur production pour en diminuer les impacts environnementaux.
- Créer une interface intuitive pour mettre en valeur les informations déjà existantes

- Actualiser les bases de données actuelles par des informations variées, proposées et vérifiées sur un mode collaboratif et transparent, notamment pour valoriser les procédés de production écoresponsables
- Éviter l'écoblanchiment (greenwashing) par une meilleure compréhension des impacts environnementaux et une vérification systématique et permanente des impacts environnementaux

Plus largement, l'engagement doit contribuer à réussir l'affichage environnemental qui est maintenant rendu obligatoire par la loi Climat & Résilience (Article 2), ce qui appelle désormais plusieurs années de préparation et de travaux réglementaires avec les acteurs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? -

- Permettre au citoyen d'obtenir une meilleure information sur les impacts environnementaux des produits et services, pour accélérer la prise de conscience et le changement des habitudes de consommation de chacun.
- Donner à l'État la possibilité de concevoir des politiques publiques avec la société civile à partir de données issues d'un dispositif transparent et collaboratif.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin
CGDD
sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr